

Importation massive et incontrôlée.

POULETS "CONGELES"



Danger de mort !

- *Pour la santé des populations*
- *Pour les paysans-producteurs*
- *Pour l'économie nationale*



Comprendre le phénomène au Cameroun



ACDIC

BP. 30989 Yaoundé Cameroun - Tél. 7976218 /7707702 /9859149

E-mail: acdic@acdic.org Site web: www.acdic.org

La production des instruments de plaidoyer dont ce "livret" fait partie,
a été rendue possible grâce aux structures suivantes :



ORGANISATION INTER-EGLISES DE
COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

B.P. 151
3700 AD Zeist
Pays-Bas
Tél: +33 (0) 30 6927811
Fax: +33 (0)30 6925614
E-mail: admin@icco.nl - Website: www.icco.nl



Centre Technique de Coopération Agricole et Rural

Siège: agro Business Park 2, 6708 PW
B.P. 380, 6700 AJ Netherlands / Pays-Bas
Tél: +31 (0) 317 - 467100
Fax: +31 (0) 317 -460067
E-mail:cta@cta.nl
Website: http:// www.cta.nl



SOS FAIM ASBL

Action pour le développement

Belgique

Rue aux laines, 4
B-1000 Bruxelles
Tél. 32-(0) 511 22 38
E-mail: info@sosfaim.be
Site web: www.sosfaim.be

Luxembourg

Rue du Canal, 9 L-4050
ESCH/ALZETTE
Tél.:352 - 49 09 96
E-mail: info@sosfaim.org
Site Web: www.sosfaim.org



SAILD

Service d'Appui aux Initiatives Locales de
Développement

La Voix Du paysan

B.P. 11955 Yaoundé - Cameroun
Tél: (237) 2226244 / 222 46 82 Fax (237) 222 51 62
E-mail: saild@camnet.cm
Site Web: www.saild.org
www.lavoixdupaysan.net



Ce livret fait partie d'une série d'instruments que l'association **ACDIC** met en œuvre pour essayer d'influer sur le cours des importations massives et non contrôlées de poulets congelés, - dont les méfaits sont fortement préjudiciables aux couches sociales les plus défavorisées.

Les autres supports en cours de production sont:

- le rapport d'étude que le présent livret résume;
- un documentaire audiovisuel ;
- il est également envisagé d'organiser un séminaire international couplé à une conférence de presse ;
- plusieurs rencontres d'explication et de sensibilisation.

A terme, il s'agira de compléter ces mesures d'information et de sensibilisation par des actes de plaidoyer et lobbying pour changer la situation décrite au mieux des intérêts de tous les acteurs.

Edition Mars 2004

L'ambition de ce livret est très modeste, face à la puissance de la mondialisation qui impose l'ouverture de nos marchés à une concurrence déloyale et en conséquence, remplit nos assiettes de produits alimentaires d'horizons divers et de qualité douteuse.

Ce livret pointe du doigt, l'un de ces produits, et le plus dangereux : **les poulets congelés importés (poulet cadavre)**, dont les méfaits sont à plus d'un égard catastrophiques pour la santé des populations et pour la raison d'être de notre fragile système agricole qui, en temps normal, contribue pour plus de 30% au produit intérieur brut ; occupe près de 65% de nos populations et satisfait à près de 90% aux besoins alimentaires du pays.

Le principal objectif visé par ce livret est d'informer toute âme sensible. Eduquer et sensibiliser le commun des consommateurs sur le phénomène, ce d'autant plus qu'au prix de dumping (bas prix) auquel ces morceaux de poulets congelés sont échangés sur les marchés, il est difficile d'y résister.

Ce livret s'adresse au grand public, aux Camerounais des plus ordinaires, aux décideurs, aux consommateurs, aux producteurs, aux importateurs aux vendeurs, tous détenteurs d'une flamme citoyenne susceptible de s'éveiller face à un sujet comme celui de l'importation massive de poulets congelés dont les méfaits à moyen et long terme, sont fortement dommageables pour les générations présentes et futures.

La simplicité et la liberté de ton de ce livret sont celles de l'alerte, de l'urgence face à ce phénomène, sans mépris ni récrimination.

Ce livret s'inscrit dans le sursaut citoyen contre l'indifférence et l'irresponsabilité auquel voudrait participer l'ACDIC ; par l'animation d'une veille citoyenne sans frontières sur les choix et la qualité de vie, par le renforcement de la prise en compte des intérêts des masses et l'accroissement de leur participation dans la gestion des affaires publiques.

L'ACDIC est une association nouvellement créée qui a pour ambition de mobiliser en son sein toutes les bonnes volontés prêtes à s'engager pour des actions citoyennes, à l'image de celles qu'elle voudrait mener contre l'importation des poulets congelés. Elle vous tend les bras à travers le bulletin d'adhésion que vous trouverez à la fin de ce fascicule.



Avertissement

Les propos, les analyses et les graphiques présentés succinctement dans ce livret, sont tirés du rapport d'étude - fruit de neuf mois d'enquêtes, de sondages et d'interview, tant au Cameroun qu'en Europe sur le phénomène des " poulets congelés ".

Concernant l'étude :

- La méthode d'analyse des cohortes sur une période de sept ans : 1996- 2002, appliquée sur un échantillon de 100 petits aviculteurs tirés au hasard sur un total de 600 ayant commandé en 1996 des poussins d'un jour auprès de la société AGRO-CAM à Douala et des reportages ont été utilisés pour démontrer les effets **catastrophiques de cette importation massive et incontrôlée sur l'aviculture locale.**

- L'analyse des données statistiques obtenues tant des services de la mécanographie et de la direction des douanes du port de Douala que des services du commerce extérieur de l'Union Européenne ont servi dans la démonstration de **l'importation massive ;**

- L'analyse comparée des données du port de Douala et du MINEPIA, la lecture des textes réglementant l'importation et la commercialisation des viandes, ont permis de démontrer les faits constitutifs **d'importation non contrôlée ;**

- L'étude de la chaîne de production du poulet, l'estimation des pertes en devises et en emplois, ont permis de démontrer les faits **de catastrophe pour l'économie nationale .**

- Pour vérifier et démontrer les faits **de catastrophe pour la santé des populations**, 200 échantillons de poulets congelés ont été prélevés sur constat d'huissier dans 8 marchés du Cameroun. Ces échantillons ont fait

l'objet d'analyses au Centre Pasteur et la liste des agents pathogènes (microbes) s'y trouvant a été établie. Conséquemment, une liste de malaises et maladies susceptibles d'être provoqués par ces agents pathogènes a aussi été établie. Le suivi de la fréquence de malades présentant les symptômes de ces malaises et maladies dans les registres de consultation de deux dispensaires (un à Yaoundé et l'autre à Douala) pendant ces dix dernières années, a permis de relever le nombre annuel de cas et d'établir des courbes d'évolution qui ont été comparées à la courbe d'importation des poulets congelés ces dix dernières années. Par ailleurs, les enquêtes sur l'origine des poulets congelés en Europe sont venues renforcer les conclusions.

- **Les suggestions et alternatives** proposées pour solutionner le problème ont été inspirées tant par l'analyse des accords internationaux ratifiés par le Cameroun (OMC, ACP/UE...etc.) que par des rencontres de concertation avec les importateurs de poulets congelés, les producteurs locaux, les consommateurs et des responsables au niveau du MINDIC et MINEPIA.

Le rapport d'étude :
document de 300 pages est
disponible sur le Site Internet de
l'ACDIC : www.acdic.org
La version texte peut être obtenue sur commande auprès de
l'ACDIC.



Résumé du livret

Poulets congelés : facteur aggravant du chômage et de la pauvreté rurale.

Importation massive de poulets congelés ? Oui.

- 978 tonnes en 1996 ;
- 14 750 tonnes en 2002 ;
- 22 154 tonnes en 2003.
- Taux d'accroissement annuel : 49 %.

C'est tout dire.

A ce rythme, en 2008, le Cameroun importera 112 000 tonnes de poulets congelés par an, trois fois ce qu'il faudrait pour tuer l'aviculture locale, qui déjà agonise sous les coups de boutoir des congelés. Entre 1997 et 2000, la production nationale annuelle a diminué de 26%, passant de 26.500 à 19.500 tonnes d'après les statistiques existantes.

Importation non contrôlée ? Oui.

Pour 100 tonnes autorisées, on en importe 300. Soit trois fois ce qui est autorisé - Pour cause, la corruption, les fausses déclarations, les dissimulations, les trafics d'influence, les faux en tout genre...etc ont droit de cité.

Les décrets N° 86/711 du 14 juin 1986 fixant les modalités d'inspection sanitaire vétérinaire et N° 75/525 du 16 juillet 1975 portant réglementation des Etablissements d'Exploitation en matière d'Elevage et des Industries Animales, sont ignorés.

Une catastrophe pour la santé des populations ? Oui.

Les analyses du Centre Pasteur sont formelles :

- 83,5 % des poulets congelés qui sont actuellement servis aux consommateurs sont impropres à la consommation humaine.
- 15 % sont porteurs de salmonelles
- 20 % sont porteurs de Campylobacter

Une catastrophe pour l'économie nationale ? Oui.

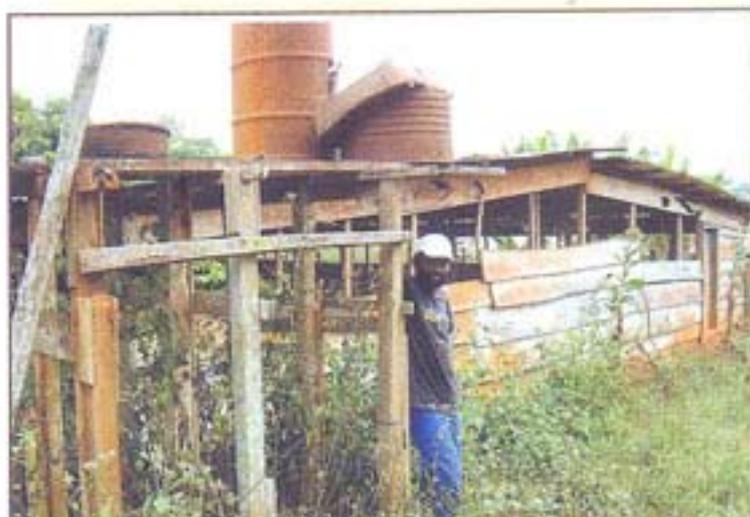
- 10,5 milliards FCFA de pertes en devise en 2003

- 110.000 emplois ruraux perdus, c'est le niveau de vie de plus d'un million d'habitants qui est affecté.

- Anéantissement de l'aviculture nationale
- Expansion de la " malbouffe ", manifestation d'une misère humaine encore plus inadmissible.

Une catastrophe pour les producteurs ? Oui.

Sur 100 petits producteurs (élevage de moins de 500 poussins) identifiés en 1996, huit étaient encore en activité en 2002. Un taux de déperdition de 92%. C'est tout dire. Quand on importe une tonne c'est-à-dire 1000 kilogrammes de poulets congelés, on tue un élevage de 500 poussins, qui aurait fait produire 1,5 tonnes de maïs. On supprime ainsi trois emplois ruraux (élevage et production de maïs) et deux emplois urbains (plumage et commercialisation).



Comme ce paysan, des milliers d'aviculteurs ont abandonné leurs petites exploitations

— Une catastrophe pour la santé des populations —

Un bon poulet, qu'il soit : " poulet bicyclette " ; " poulet du village " ; " poulet de chair " - qu'il soit frais, réfrigéré, ou congelé... Quel régal ! Si au Sénégal le " poulet yassa " fait autant que le " tiep bou " pour la renommée de la gastronomie, la Côte d'Ivoire quant à elle est brillamment représentée par le " poulet kédjénou " , alors que Madagascar n'a rien à envier au continent avec le " poulet au coco " .

Au Cameroun, le " poulet DG " (comme Directeur Général), " le poulet aux arachides " et le " poulet braisé " se livrent une bataille que les papilles des consommateurs voudraient bien arbitrer, tout en les appréciant.

Malheureusement, les poulets congelés importés, tels qu'ils partent de l'Europe ou de l'Amérique Latine jusqu'au panier de la ménagère locale, sont incontestablement dangereux pour la santé des populations.

Les résultats d'analyses des échantillons de poulets, effectués au Centre Pasteur de Yaoundé dans le but d'identifier et de caractériser les bactéries pathogènes s'y trouvant, autorisent à affirmer sans équivoque que les poulets congelés tels qu'ils sont actuellement servis aux consommateurs, sont dangereux pour leur santé.

Résultats des analyses du Centre Pasteur

Sur les 200 échantillons prélevés sur constat d'huissier dans 8 marchés de six villes du Cameroun, les résultats d'analyses du Centre Pasteur de Yaoundé sont formels :

" 83,5% des échantillons ne sont pas conformes aux critères microbiens. Ils sont donc impropres à la consommation.

Des 39 échantillons pris sur les étals, 87% sont impropres à la consommation humaine alors que sur les 161 autres échantillons achetés dans les poissonneries, 80,5% sont impropres à la consommation humaine. "

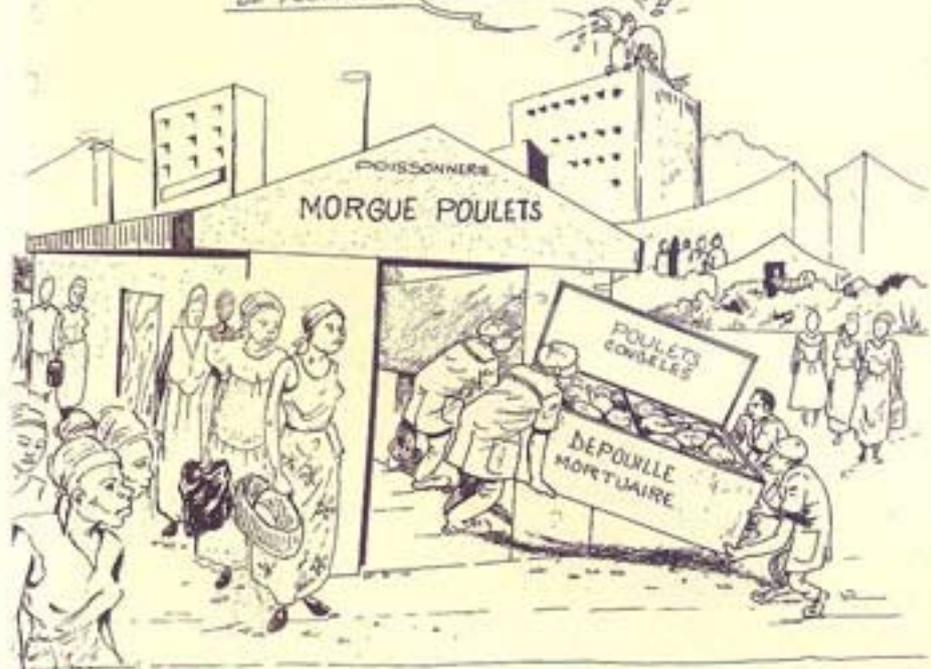
Il y a plus grave encore, si l'on observe les résultats d'analyses de près; échantillon par échantillon. **Tenez !**

Alors que les critères microbiologiques de l'UE (Union européenne) recommandent un maximum de flore totale de 500 000/gramme, la plupart des échantillons prélevés sont à plus de 3 000 000/gramme (trois millions). Il en est de même des coliformes fécaux dont les quantités identifiées varient de 3000 à 18 500/gramme alors que les critères de l'UE recommandent un maximum de 1000/gramme.

Et que dire des 15% des échantillons qui sont porteurs des salmonelles , agent causal des gastroentérites et des intoxications alimentaires chez l'homme ? Ou encore des 20% des échantillons qui sont porteurs de Campylobacter, principal agent causal de zoonoses entériques infectieuses dans la plupart des pays industrialisés ?

Ces résultats se passent de commentaires certes, mais se justifient, au regard de leurs origines, des conditions de transport, de conservation et de commercialisation dont font l'objet ces fameux " poulets congelés ", que les Congolais appellent " Ebembe Adula " c'est-à-dire " cadavres d'Adula ", du nom de cet homme d'affaires qui fut le premier à introduire les poulets congelés importés au Congo.

AH ! CES HOMMES - QUE SONT-ILS DEVENUS, POUR MANGER LES DEPOUILLES MORTUAIRES DE POULETS ?



Quels poulets à l'origine ?

"Les congelés, ça n'a du poulet que la forme. Il n'ont pas de goût. Mais, comme ça coûte moins cher, mieux vaut ça que rien pour donner aux enfants cette impression de manger de la viande. D'ailleurs, ils sont bien contents, chacun avec son gros morceau dans l'assiette".

" Sans citron, ça ne vaut pas la peine avec les poulets congelés. Ça a une de ces odeurs! Pour les préparer, je suis obligée de les passer d'abord pendant cinq à dix minutes dans de l'eau citronnée pour faire disparaître ses odeurs. "

" Les poulets congelés, ça cuit trop vite et c'est trop mou. Si vous êtes distraits après les avoir mis au feu, vous ne retrouverez qu'une bouillie de poulets "

" On dit que ce sont des poulets ! Quels poulets sans têtes? Où sont les têtes ? Qu'est-ce qui prouve que se sont vraiment des poulets ? Le goût n'est pas celui des poulets que nous connaissons ici. "

Autant le savoir, les poulets congelés que vous consommez proviennent, selon les cas, de cinq sources:

Des poulets "non mûrs", nourris aux antibiotiques.

Les normes d'élevage de poulets destinés à la consommation dans les pays de l'Union Européenne (poulet standard), imposent une densité de dix (10) volailles par m² et celles-ci doivent être nourries pendant 45 jours au minimum. Or, que se passe-t-il ? Certains éleveurs mettent 15, voire 20 poulets au m². Au bout de 30-35 jours, l'éleveur commence le déstockage, c'est-à-dire qu'il trie les plus gros poulets, ceux qui ont bousculé pour se nourrir des premières provendes riches en antibiotiques (activateur de croissance). L'éleveur libère ainsi de la place aux autres poulets qui eux, après 45 jours, seront vendus sur les marchés européens. Les poulets de 30-35 jours sont interdits de consommation dans l'Union Européenne et donc destinés à l'exportation. Ils sont d'ailleurs appelés " poulets export ". Ce sont des poulets "non mûrs" et sans goût qui prennent le bateau en direction de l'Afrique, ensuite du marché de la ville, du village et puis de votre assiette.

Pendant ces huit dernières années et suite à la mondialisation, plusieurs fermes spécialisées dans l'élevage des " poulets export " se sont développées en Europe, et produisent comme nous l'avons dit plus haut, en 30-35 jours, des poulets destinés à l'exportation.

Fait nouveau, ces élevages étant très polluants, ils font aujourd'hui l'objet d'attaques de la

part des écologistes et autres défenseurs de l'environnement. En réaction, les tenants de ces élevages se délocalisent progressivement en Amérique Latine et en Asie. Ne soyez donc pas étonnés si dans les mois et années à venir, vos congelés portent le label Argentine, Brésil ou Taiwan, malheureusement...sans changement pour ce qui concerne la qualité.

Des abats et sous-produits : aliments pour chiens et chats

Sur le marché européen, les consommateurs préfèrent la viande blanche. C'est-à-dire le bréchet ou encore la poitrine du poulet. Le producteur rentre dans ses frais en ne vendant que le bréchet. Les cuisses et les ailes sont considérées comme des sous-produits, ou encore les abats qu'on peut vendre à n'importe quel prix. Quelle bonne affaire pour nos importateurs qui ont su nouer des relations " d'affaires " avec les chaînes d'abattage qui leur font des paquets avec ces abats. Le problème ici, c'est que ces sous-produits n'étant pas destinés au marché européen, on ne s'oblige aucun égard hygiénique. En tout cas, on en fait très peu comparé aux normes hygiéniques pour les brechets. Pourquoi se casser la tête...si c'est pour l'export ? Et bonjour à votre assiette. Ces abats qui inondent nos marchés sont traditionnellement récupérés par les industries qui fabriquent croquettes et autres pâtées pour chiens et chats. C'est tout dire.

De vieilles pontes

Vous ne le saviez peut-être pas, " les vieilles pontes ", c'est à dire les poules pondeuses qui ont cessé de servir les œufs, ne peuvent être recyclées (vendues) en poulet de chair en Europe. La réglementation européenne est stricte à ce sujet. Ou on est éleveur de poulets de chair ou on est éleveur de poules pondeuses. C'est donc un casse-tête pour les producteurs d'œufs qui ne savent pas comment se débarrasser - même à vil prix - de leurs vieilles pontes afin de lancer de nouvelles bandes. Par le passé, ces vieilles pontes étaient destinées aux industries d'aliments pour animaux de compagnie. Aujourd'hui, les portes de l'Afrique leur sont ouvertes et il ne manque pas d'importateurs avides de profit. On dit même que toutes les futures vieilles pontes de l'Europe sont réservées, pour prendre le bateau. Et bonjour à votre assiette.

La poubelle des supermarchés : des poulets périmés

La traçabilité (l'étiquetage) sur tout produit carné (viandes), imposée par la réglementation européenne voudrait que sur chaque morceau de poulet vendu, soient indiquées toutes ses origines et surtout la date après laquelle ledit morceau ne peut plus, ni être vendu, ni être consommé (date de péremption). Que fait-on donc des morceaux ou paquets de poulets périmés qu'on dégage (retire) des étalages des supermarchés européens ? Suivez mon regard. Certains poulets entiers ou certains bréchets qu'on trouve comme par hasard dans les congelés présentés sur nos marchés ont tout pour être de cette origine.

Poulets à la dioxine, peste aviaire, grippe du poulet

Suite aux épidémies répétées que connaissent les grandes régions du monde, des mesures d'abattage et d'incinération sont prises tant pour protéger les populations, que pour réduire les pertes économiques que la contagion à grande échelle peut entraîner. Tous ces poulets sont-ils vraiment abattus et incinérés comme on le prétend ?

Nos analyses et enquêtes démontrent que les poulets à la dioxine ont bien été consommés en 2000 au Cameroun.

Qu'en est-il de la conservation et de la commercialisation ?

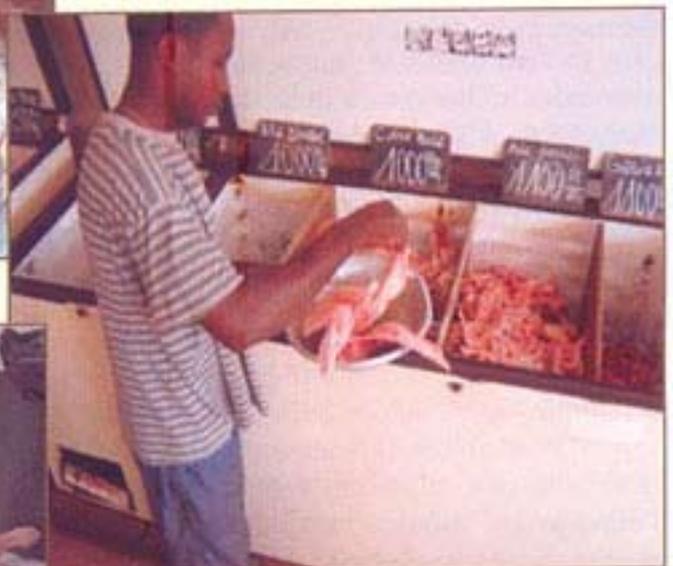
A ce sujet, l'acte de constat des huissiers qui spécifie pour chacun des 200 échantillons: la ville, le marché, la date, l'heure, le nom de la poissonnerie/ l'étalage, la description de l'échantillon (couleur, odeur, texture.. etc.) et la description du congélateur, est très édifiant.

Tenez !

- 15% de congélateurs rouillés
- 25% de congélateurs ouverts et dégivrés
- 20% d'échantillons ayant une couleur jaunâtre et dégageant des odeurs.

Des morceaux de poulets dégivrés, exposés sur le même étalage que les poissons. Des produits décongelés et recongelés.. etc.

Un véritable piège pour les pauvres qui oublient que : " **Le moins cher, c'est le plus cher** " Réfléchissons!

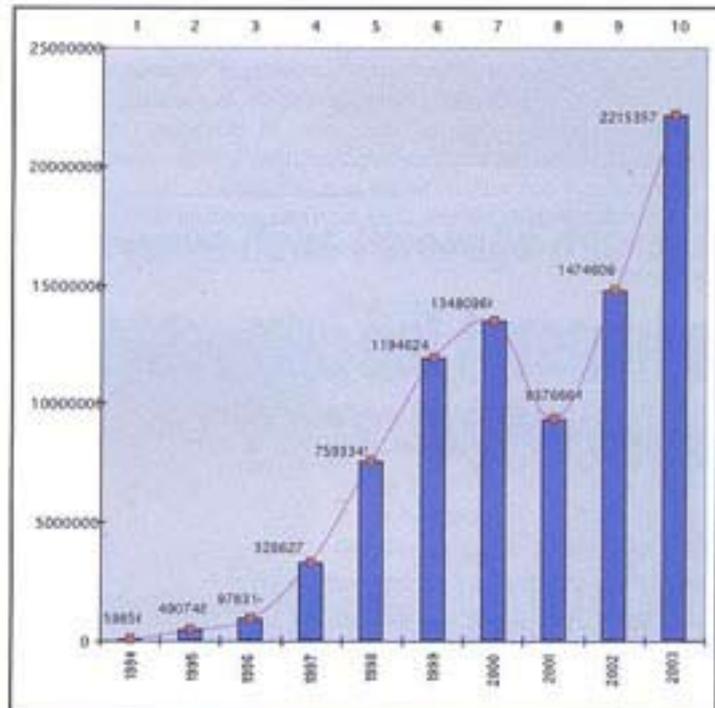


— Importation Massive —

Quelle est la situation des importations ?

Tableau 1 : Evolution des importations sur les dix dernières années(1994-2003)

Année	Total des volailles(en kg)
1994	59.856
1995	490.748
1996	978.314
1997	3.286.271
1998	7.593.345
1999	11.946.247
2000	13.480.966
2001	9.376.664
2002	14.746.069
2003	22.153.578



Sources : Données des services de la mécanographie et de la direction des douanes du port de Douala

Au cours des dix dernières années, entre 1994 et 2003, l'importation de poulets congelés au Cameroun est passée d'environ 60 tonnes à 22.000 tonnes, par an.

Incroyable ! Mais vrai

En réalité, c'est de 1996 que date le début de l'importation massive de poulets congelés au Cameroun, juste quelques mois après la ratification des accords de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) (septembre 1995). La ratification en général scelle l'ouverture du marché, aux produits de tous horizons. C'est la mondialisation.

A partir de cette date, les choses sont allées vite, très vite, comme si les congelés attendaient aux portes du Cameroun, le temps qu'elles s'ouvrent.

En l'espace de sept ans, de 1996 à 2003, l'importation de poulets congelés est passée de 978 tonnes à 22.000 tonnes. Une augmentation d'environ 2100 %.

L'accroissement entre 2002 et 2003 est encore plus inquiétant. De 14.750 tonnes en 2002, on est passé à près de 22.000 tonnes, en l'espace d'un an. Un accroissement annuel de 49%. A ce rythme, si rien n'est fait, nous sommes morts. D'ici 2008, c'est à dire dans cinq ans, on aura atteint les **112 000 tonnes d'importation annuelle de poulets congelés ! Largement suffisant pour tuer trois fois toute la production nationale.** Une catastrophe pour l'économie nationale, une catastrophe pour la santé des populations et une catastrophe pour les petits aviculteurs.

La courbe et les données du tableau montrent un ralentissement des importations en 2001. Ce fléchissement fait suite à la circulaire du MINEPIA du 02 février 2001 interdisant les importations de viandes en provenance de pays européens suite au phénomène de la dioxine. Laquelle interdiction

n'aura malheureusement duré que six mois, le temps pour que les importations reprennent de plus belle, sans qu'aucune levée d'interdiction ne soit venue justifier ce nouvel envol des importations.

D'où vient-il qu'en 2000, on ait importé encore plus de poulets qu'en 1999 (de 11 900 tonnes à 13 500 tonnes) alors que, suite à la dioxine en Europe plusieurs éleveurs étaient sensés détruire (brûler) leurs cheptels ? Une bonne partie de ces poulets à la dioxine aurait-elle pris le chemin de l'Afrique ?

Quand on s'imagine qu'en 2000, on a importé de la Belgique, pays européen le plus touché par la dioxine, 4.282 tonnes de congelés soit 32% du total annuel, on pourrait affirmer qu' **on a bien consommé du poulet à la dioxine au Cameroun.**

Entre 1997 et 2000, alors que les importations de poulets congelés passaient de 3.300 tonnes à 13.500 tonnes (une augmentation de 309%), la production nationale quant à elle diminuait, passant de 26.500 tonnes à 19.500 tonnes (une réduction de 26%). Toute chose étant égale, en 2003, la production nationale aura chuté de 46% pour se situer autour de 10.500 tonnes. Une catastrophe.



Qu' a-t-on importé entre 1994 - 2003 ?

Tableau 2: Nature des produits importés entre 1994 -2003 (Kg)

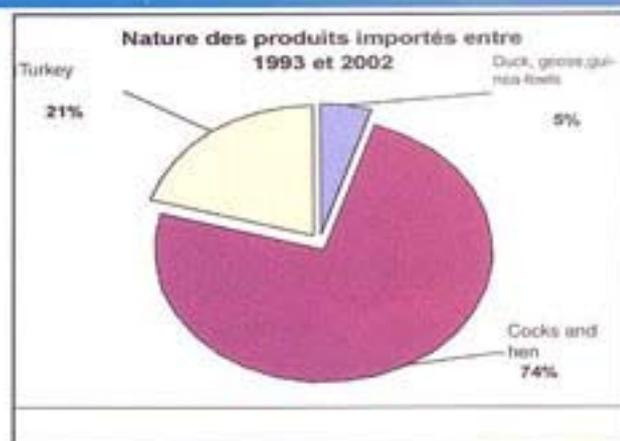
Avant les années 96, l'importation des volailles congelées était insignifiante au Cameroun. Les quelques tonnes importées se vendaient dans les supermarchés de Yaoundé et Douala, pour une clientèle composée essentiellement d'expatriés. Ces produits étaient considérés comme aliments de luxe, chers et réservés aux classes aisées de la société. Ces importations étaient surtout des canards, oies et pintades (peu consommés et très peu produits localement), rarement les découpes de poulets. Les importateurs eux aussi, étaient peu nombreux.

C'est donc à partir des années 96 que date la popularisation des poulets congelés, dindes et dindons avec l'avènement de plusieurs autres acteurs importateurs.

Qui a importé les congelés entre 1994 - 2003 ?

Grâce au traitement des données issues des services mécanographiques et des services des douanes du port de Douala, des divers rapports du MINEPIA, les importateurs des poulets congelés au Cameroun ont été identifiées.

Quatre Vingt deux (82) entreprises ont importé au total 84.112.058 kg de volailles congelées au Cameroun entre 1994 et 2003. Parmi celles-ci, les dix premiers importateurs ont tous introduit chacun plus de 1500 tonnes de volailles congelées, soit au total 58.106.475 kg représentant plus de 74 % des importations.



Sources : Données des services de la mécanographie et de la direction des douanes du port de Douala

Canards, Oies, pintades	Coqs et poules	Dindons et dindes
3.214.456	69.334.174	14.286 919

Tableau 3 : Dix premiers importateurs de volailles congelées au Cameroun de 1994 à 2003

Rang	Importateurs	Quantités (en kg)
1	CONGELCAM	22 566 021
2	SOCAMEF SARL	5 865 863
3	SOMSTRADING	5 494 491
4	PERSEVERANCE	5 287 127
5	MENENGUE SA	4 742 055
6	STE BAKO SARL	4 520 873
7	ETOUG EBE	3 140 006
8	MOUNANJOU	2 258 133
9	GIAC	2 380 117
10	CAMEROUN FISHING	1 851 789
	Total	58 106 475

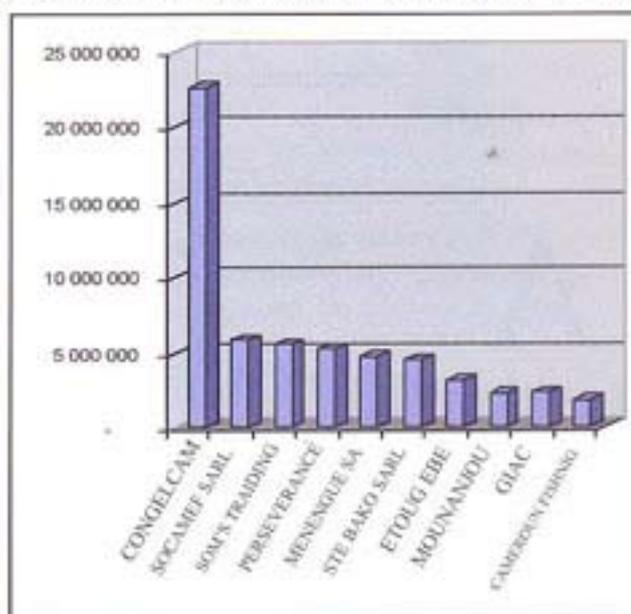
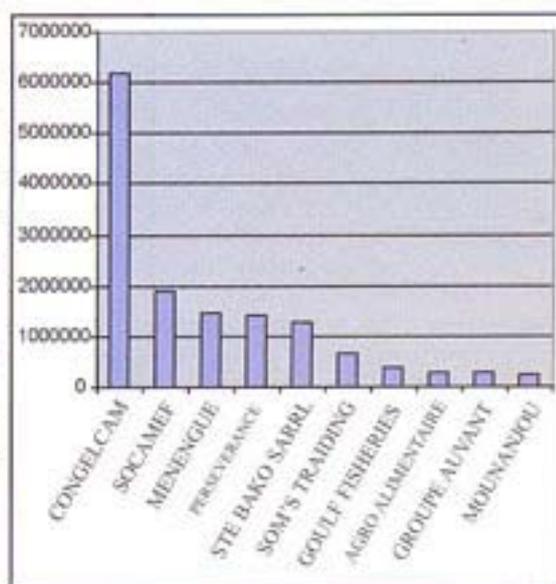


Tableau 4 : Dix premiers importateurs de volailles congelées au Cameroun en 2002

Rang	IMPORTATEURS	Qtés (en kg)
1	CONGELCAM	6 211 323
2	SOCAMEF	1 897 444
3	MENENGUE	1 446 373
4	PERSEVERANCE	1 411 682
5	STE BAKO	1 299 735
6	SOMSTRADING	647 197
7	GULF FISHERIES	399 538
8	INDUST. AGRO ALIMENTAIRES	280 605
9	GROUPE AU VANT	265 000
10	MOUNANJOU	249 034



Source : service mécanographique et direction des douanes du port de Douala

A l'analyse des données de 1994 à 2003, les plus grands importateurs ne sont pas les plus anciens. En effet, parmi les dix premières ci-dessus ne figure aucune des entreprises importatrices enregistrées en 1994, à savoir : BOUCHERIE DU LITTORAL, CACI, COMPAGNIE SOUDANAISE, NCODI, MONOPRIX CAMEROUN, SFCE et STE CIBCO. Des 24 entreprises engagées dans l'importation de la viande de volaille de 1993 à 1996, une seule, la SOM'S TRADING LIMITED est restée active tout le temps depuis sa première intervention sur le marché. Pourtant, on note un nombre toujours important de nouveaux venus se lançant dans l'activité alors que dans le même temps,

En 2003,
CONGELCAM
 premier dans les marchés,
 absent au port.
ETS THALASSA
 premier au port, absent sur
 les marchés.
 Que s'est-il passé ?

CONGELCAM devance de très loin ses concurrents de la filière. Apparu sur le marché en 1997, CONGELCAM, culmine avec une part de marché de plus de 50% depuis 1999, et ce pourcentage va croissant.

La situation en 2003 ne manque pas de piquant. CONGELCAM qui depuis 1999 est de loin le premier importateur, ne figure pas parmi les dix premiers en 2003. Alors que sur les marchés, cette société reste toujours la plus en vue et la plus garnie en poulets congelés. Par contre l'ETS THALASSA qui n'est apparu, tout au moins dans les données des services de la mécanographie et de la direction des douanes du port, qu'en 2003 culmine loin dans les sommets des importations en 2003.

presque autant d'autres quittent la scène.

A partir de 1997, le nombre d'opérateurs s'accroît considérablement. La plupart des leaders actuels du commerce de poulets congelés au Cameroun sont de cette génération intermédiaire : CONGELCAM, POISSONNERIE MENENGUE SA, etc. Seul SOM'S TRADING LIMITED (STL) fait office de doyen

Combien coûte le poulet congelé à l'origine ?

Alors que sur les marchés locaux, le kilogramme de poulet congelé se vend entre 900 et 1000 francs CFA, le tableau ci-dessous indique à quel prix le même kilo est acheté en Europe ou en Amérique.

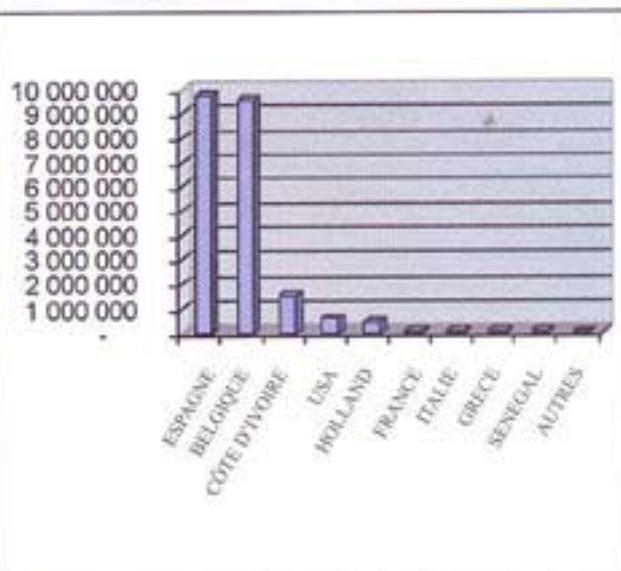
Tableau 5 : Prix comparé du poulet congelé à l'origine.

Origine	Prix du kg en FCFA
Belgique	472,59
Espagne	501,78
Hollande	464,70
Côte d'Ivoire	495,55
France	499,36
USA	437,61
Brésil	485,93
Allemagne	459,11
Canada	519,01
RFA	490,74
Angleterre	431,93
Italie	685,27
Grèce	525,02
Irlande	545,45

De quels pays proviennent les congelés ?

Tableau 6 : Dix premiers pays exportateurs de poulets congelés vers le Cameroun 2003

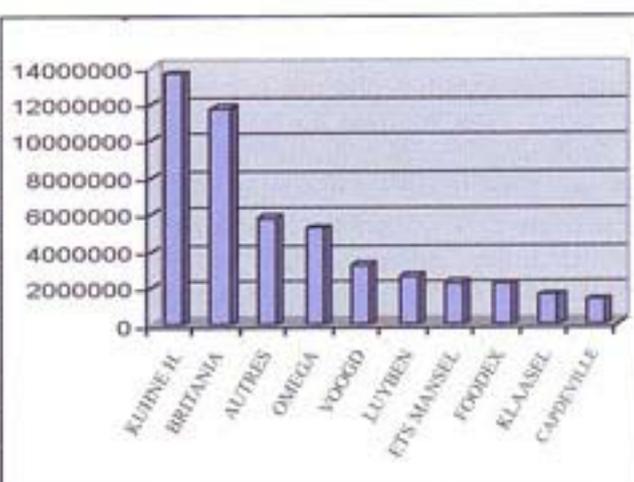
Rang	Pays	Quantité
1	ESPAGNE	9 779 195
2	BELGIQUE	9 559 029
3	COTE D'IVOIRE	1 518 190
4	USA	599 620
5	HOLLANDE	457 749
6	FRANCE	96 548
7	ITALIE	75 400
8	GRECE	54 000
9	SENEGAL	26 116
10	AUTRES	9 431



Qui sont les exportateurs ?

Tableau 7 : Dix premières sociétés exportatrices de poulets vers le Cameroun en 2003

Rang	FOURNISSEURS	Export. totale en kg
1	KUJINE H	13633319
2	BRITANIA	11720248
3	AUTRES	5803700
4	OMEGA	5256917
5	VOODOO	3248966
6	LUYBEN	2593916
7	EISMANNEL	2239513
8	FOODREX	2186844
9	KLAASEN	1598368
10	CAPDEVILLE	1340645



Source : service mécanographique et direction des douanes du port de Douala

- Importation Incontrôlée -

D'après la réglementation en vigueur, l'importation du poulet congelé est conditionnée par l'obtention d'une autorisation du MINEPIA qui détermine le tonnage annuel du produit à importer pour combler les insuffisances de la production nationale. Le MINEPIA répartit ce tonnage entre les importateurs - chacun ayant son quota (quantité) mentionné sur son autorisation.

Quelle est la réalité sur le terrain ?

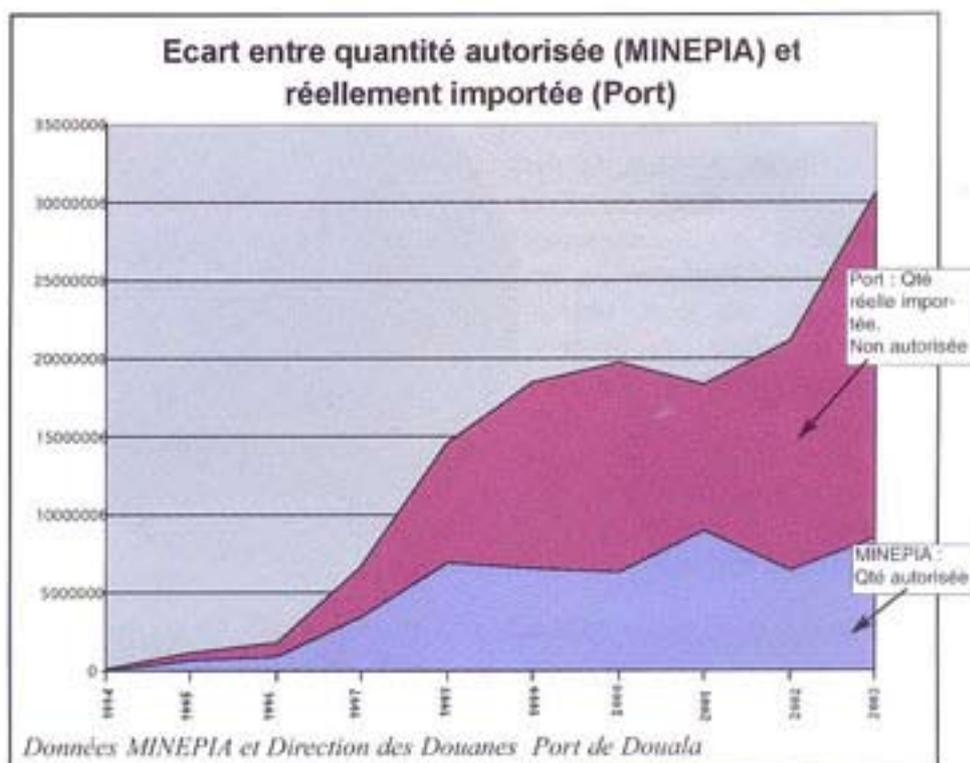
Tableau 8: Ecarts entre quantités autorisées et quantités importées

ANNEES	MINEPIA Qtés autorisées	PORT Qtés réellement importées	Ecart : Quantités non autorisées
1994	12.000	59.856	+ 47 856
1995	629.000	490.748	- 138 252
1996	846.400	978.314	+ 131 914
1997	3.398.000	3.286.271	- 11 729
1998	6.977.000	7.593.345	+ 616 345
1999	6.481.000	11.946.247	+ 5 465 247
2000	6.241.000	13.480.966	+ 7 239 966
2001	8.990.000	9.376.664	+ 386 664
2002	6.441.000	14.746.069	+ 8 305 069
2003	8.500.000	22.153.578	+ 13 653 578

Importer deux, voire trois fois plus que la quantité autorisée, c'est la règle. Non contrôle au niveau des quantités, non contrôle au niveau de la qualité.

Le tableau et le graphique ci-contre, démontrent à suffisance les faits de non contrôle qui caractérisent le marché des poulets congelés au Cameroun. Importer deux, voire trois fois plus que la quantité autorisée, c'est la règle. Non contrôle au niveau des quantités, non contrôle au niveau de la qualité. Les décrets N°86/711 du 14 juin 1986 fixant les modalités d'inspection sanitaire vétérinaire et N° 75/525 du 16 juillet 1975 portant réglementation des Etablissements d'Exploitation en matière d'Elevage et des Industries Animales, sont ignorés à suffisance.

Pire, les importations enregistrées au niveau du port, sont elles aussi inférieures aux quantités que nous avons pu obtenir au niveau des services statistiques de l'Union Européenne. En clair, les quantités qui sortent



de l'Union Européenne, sont supérieures à celles enregistrées au niveau du port, qui elles aussi, sont supérieures aux quantités autorisées.

L'importation frauduleuse et massive date des années 1998, et va croissante. Même au plus haut de la crise du poulet à la dioxine en Europe et malgré l'interdiction d'importation en 2000. Non seulement le Ministère a lui même violé cette interdiction en autorisant une importation supérieure à celle de 2000, mais aussi les importateurs ont réussi à faire entrer dans le pays, une quantité supérieure à celle curieusement autorisée.

Evidemment, comme il est de coutume, les interdictions coûtent plus cher aux corrupteurs et bénéficient plus aux corrompus. Quand on interdit, les corrompus élèvent les enchères au nom de l'interdiction. Notons en passant que toutes ces quantités importées dans la période de l'interdiction n'ont fait l'objet de contrôle, de qui que ce soit. Le port de Douala est-il devenu une passoire ? Il existe bien des contrôleurs et des responsables, qui se laissent " fermer les yeux " comme on dit couramment.

Un autre fait inquiétant, c'est de savoir que les importations enregistrées au niveau de la direction des douanes du Port, quoi que supérieures à celles autorisées par le MINEPIA, sont inférieures à celles que nous avons pu obtenir au niveau des services statistiques de l'Union Européenne.

On estime à 15% les quantités qui sont déclarées en moins des importations enregistrées au niveau du Port de Douala. Ce qui revient à dire que les tonnages réellement introduits au Port de Douala devraient être majorés de 15%.

A qui profite le crime ?

Les poulets congelés coûtent moins chers, c'est vrai. Mais attention c'est une affaire de gros sous. Et ceux qui importent réalisent d'énormes profits. Imaginez qu'on achète à 500 F CFA le Kg qui est revendu à 900 F voire 1000 F CFA sur le marché local.

Incontestablement, les importateurs sont les premiers à profiter du " crime ". Qui sont-ils ? (voir tableau des 10 premiers importateurs de poulets congelés au Cameroun).

De nos enquêtes, il se dégage qu'autant les importateurs tirent profit du non contrôle, autant ce profit sert à entretenir " la santé du non contrôle ". Dans le monde des poulets congelés, les sommes qui circulent entre le quarté : Importateurs – MINEPIA – Direction des Douanes – Port de Douala, sont énormes. Evidemment, ce sont les importateurs qui arrosent les uns et les autres, proportionnellement à leur profit. Tenez cet exemple : " Un jour, un importateur ayant eu l'autorisation pour faire entrer 1000 tonnes de poulets congelés, en fit venir 2500, soit 1500 tonnes de plus. La cargaison fut bloquée au niveau du port, en attente d'une autorisation supplémentaire. Il le savait et s'était préparé en conséquence. Il se rendit à Yaoundé et se fit délivrer une dérogation pour 1000 tonnes en laissant au passage, 50 FCFA par kilogramme. Soit 50 millions et en cash, s'il vous plaît! Pour les 500 autres tonnes restantes, il savait qu'une fois revenu au port, 25 FCFA par kilo suffisaient pour " fermer les yeux " aux douaniers. Soit 12,5 millions. Faites vos calculs : 62,5 millions pour les 1500 tonnes paraissent énormes, c'est vrai. Mais c'est rien du tout pour cet importateur qui achète le kilo à 500 FCFA pour revendre à 1000 FCFA.

Dans les milieux du Port de Douala, que n'entend-on pas dire de certains importateurs de poulets congelés ? " Tel importateur... Attention ! Il est très puissant. Si vous essayez de lui barrer la route ou de le gêner, vous êtes morts " ! C'est tout dire.



Que prévoient les textes en matière d'importation de poulets ?

Voici quelques extraits :

- Pour ce qui concerne la douane et autres taxes, les poulets congelés sont considérés comme produits intermédiaires et sont donc taxés à 20%, plus une taxe supplémentaire, la taxe d'inspection sanitaire vétérinaire de 3% sur la valeur du produit. **N.B** : Les poulets congelés sont exonérés (ne payent pas) de TVA.

Le décret N° 86/711 du 14 juillet 1986, fixant les modalités d'inspection sanitaire vétérinaire stipule que :

- " En aucun cas, la vente et le stockage des produits frais de la pêche (Ex : poisson frais) et de l'élevage (Ex : poulets congelés) ne peut s'effectuer sur les mêmes



comptoirs ou entrepôts ; il en est de même pour les véhicules utilisés pour leur transport ". En clair, il est interdit d'exposer ou de conserver le poisson et le poulet en un même endroit.

- Tous ceux qui manipulent ces produits doivent être vêtus d'un tablier ou d'une blouse blanche, propre.

D'après le décret N° 75/527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des Etablissements d'Exploitation en Matière d'Elevage et d'Industrie Animale:

* L'ouverture (création) d'un établissement d'importation de poulets congelés est autorisée par le MINEPIA

* l'importation proprement dite est soumise à une autorisation du MINEPIA après avis du Ministère du Développement Industriel et Commercial (MINDIC). En clair, c'est le MINEPIA qui est en charge du contrôle des importations des poulets congelés. Il détermine chaque année la quantité de poulets congelés susceptible d'être importée pour palier au déficit de la production nationale. Il délivre à chaque importateur qui en fait la demande, une autorisation indiquant la nature et la quantité du produit à importer. C'est encore ce Ministère qui, à travers ses services d'inspection sanitaire/vétérinaire, contrôle la qualité des produits.

Une catastrophe pour les paysans- producteurs

" Œuvre de tant d'années et de tant d'espoir, en un jour effacée.... par les poulets congelés "!

Combien sont-ils, les petits éleveurs ayant abandonné l'élevage pour cause de non rentabilité ?

Le suivi de 100 petits éleveurs choisis au hasard et qui en 1996 avaient commandé chacun moins de 500 poussins auprès de la société AGROCAM de Douala, suivi dont l'objet était de savoir comment ils ont évolué d'année en année dans leurs activités, montre qu'en décembre 2002, il n'en restait plus que 8 (huit) exerçant encore cette activité. Les 92 autres (92%) ayant abandonné délaissant les investissements dans la broussaille et en y perdant des plumes, en général en termes d'échéances de crédit à honorer. Quand on les interroge, tous ont le doigt accusateur pointé vers le marché des " congelés " où prédomine le dumping, qu'ils désignent comme la source de leur malheur. En effet, quand le kilogramme de poulets congelés se vend 900 FCFA, avec la possibilité de trouver des tas de 250FCFA, comment penser que le poulet local vendu sur pied puisse résister à la concurrence ?

92% de taux de déperdition, une véritable catastrophe pour les producteurs locaux.

110 000 emplois ruraux supprimés en 2003.

Quand on importe 1 tonne, c'est-à-dire 1000 kg de poulets congelés, on tue un élevage local de 500 poulets et on tue la possibilité de produire 1,5 tonnes de maïs. Soit la perte de trois emplois ruraux (1,5 emplois pour l'élevage et 1,5 emplois pour la production du maïs) et deux emplois urbains dont 1 pour le déplumage et 1 pour la commercialisation.

En clair, **22.000 tonnes de poulets congelés importés en 2003 égale 110.000 emplois perdus.**



Témoignages

Du fait de l'importation massive des poulets congelés, c'est toute une filière économique qui est sinistrée, du petit éleveur au village, jusqu'au consommateur en ville, en passant par les commerçants et autres plumeurs.

Ces produits venus d'ailleurs, véritables ennemis de l'élevage local

Trois bâtiments construits en planches et grillage, un château d'eau en matériaux locaux (fûts et vieilles tôles) actuellement couverts de rouille, des restes d'abreuvoirs et quelques fûts, le tout abandonné dans de la broussaille, c'est ce qui reste de la petite ferme de M. Atangana qu'il essaie de présenter sans masquer sa désolation

C'est en 1990 que M. Atangana, alors fonctionnaire, décide de s'investir dans l'élevage des poulets pour préparer

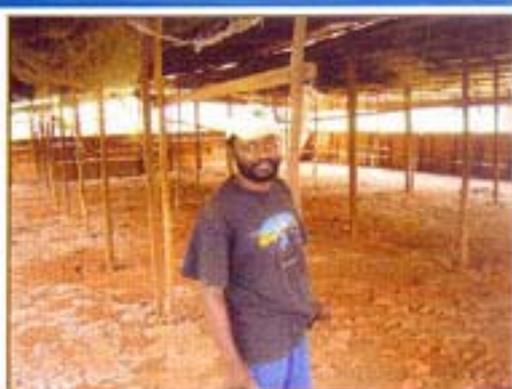


sa retraite qui s'annonçait imminente. Convaincu que "l'élevage de poulets rapporte", il y met toutes ses réserves. Les premières années lui ont d'ailleurs donné raison. Il lançait en moyenne 500 poussins par bande tels que lui permettaient ses moyens. Et ça marchait. La vente des produits de sa ferme lui donnait satisfaction. S'il a fait construire trois bâtiments, c'était pour mieux gérer la rotation entre différentes bandes afin de ne pas être en rupture pendant l'année. En effet, il comptait effectivement vivre de l'élevage.

Quand il y a sept ans, M. Atangana est allé en retraite, le marché du poulet devenait un peu morose, mais supportable. Il s'est lancé à bras le corps dans l'élevage, devenant lui même presque un employé à plein temps de sa ferme. Au début, il a contracté quelques dettes pour tenir le coup, surtout qu'il avait à s'approvisionner en intrants chaque jour toujours plus chers. En 1997-1998, il a " joué au maintien " en élevant un peu, juste pour entretenir la flamme et garder la ferme. Mais l'hécatombe est arrivée en 1999 quand il a lancé les poulets avec ses petits moyens et un crédit que finalement il n'a pas pu rembourser, n'ayant pas pu rentrer dans les fonds engagés. C'est alors qu'il a arrêté d'élever. Quand on lui demande pourquoi il n'a pas persévéré, il

répond: " Si je continuais dans l'élevage de poulets, je serais mort déjà, alors que j'avais engagé cette activité pour bien vivre pendant ma retraite ".

Les raisons de l'abandon, M. Atangana les trouve dans la cherté des intrants d'élevage pendant que les poulets ne se vendent pas bien sur le marché. Mais M. Atangana indexe particulièrement les "congelés" qui d'après lui, ont contribué en quelques années à clouer irrémédiablement l'aviculture camerounaise au sol. Doucement, mais sûrement, ils ont envahi les marchés au point de déclasser le bon poulet local. Ces produits venus d'ailleurs, véritables ennemis de l'élevage local, n'ont qu'un atout : leurs prix dérisoires, peu importe leur qualité. Et M. Atangana d'insinuer: "Pensez-vous que ces gens qui importent le poulet congelé les consomment-ils chez eux ?", " Je crois que non !" Conclue-t-il



" J'ai perdu mes économies et mes amis dans l'élevage des poulets "

Je me suis lancé dans l'élevage des poulets de chair en 1996 espérant faire fructifier les économies que je glanais dans mes activités agricoles. L'élevage avait cet avantage de me faire gagner de l'argent tous les 45 jours, contrairement au cacao qui produisait des revenus saisonniers. J'ai fais construire trois bâtiments dans lesquels je n'ai pas pu élever plus de trois bandes de 500 poussins. L'expérience a tourné au vinaigre, non parce que je ne savais pas élever, mais à cause de la mévente des poulets. Après chaque bande, le capital baissait. J'ai



Emmanuel Nguilé
Département du Mbam et Kim

dû arrêter.

En l'an 2000, voyant que l'activité se relevait un peu, j'ai relancé avec l'aide de deux amis qui ont accepté de me financer à hauteur de 4 millions de Fcfa. Nous avons bien vendu sur les quatre premières bandes. Après, la mévente s'est réinstallée. C'était le retour en force des congelés sur le marché. J'ai supplié un commerçant à Yaoundé qui a accepté de prendre mes poulets à crédit. Jusqu'aujourd'hui, il ne m'a pas encore payé. Mes amis n'ont pas pu digérer cela ; on ne se salue plus.

A cause des congelés, j'ai perdu ce qui m'était cher: mes économies et mes amis.

j'ai assisté impuissant à la mort de l'élevage dans mon village

Dans cette ancienne ferme, les bâtiments sont restés presque intacts. En effet, ils n'ont servi que pendant quatre ans, le temps que M. Wakap Jean se rende compte avant de les avoir amortis, que l'élevage de poulets ne lui rapportait plus que des pertes. Paysan de son état à Bangoua dans le département du Ndé (province de l'ouest), il n'a pas pu faire autre chose que d'abandonner cette activité sur laquelle pourtant, il comptait pour vivre. Voici son témoignage.

"J'ai effectivement commencé l'élevage en 1993. Je m'y suis lancé après avoir constaté que la viande de poulet était incontournable dans les cérémonies autour de moi et la demande en poulets sur le marché était grande.

Avec mes petits moyens, ne pouvant pas faire l'élevage à grande échelle, je me suis résolu à commencer par une centaine de poussins que j'élevais dans une chambre de ma maison. Après, je suis passé à deux cents, puis à trois cents. Quand j'ai remarqué que l'affaire rapportait, j'ai engagé la construction de cette ferme que vous voyez en 1996 avec certes des bambous raphia, mais une ferme assez solide quand même. J'y élevais mes 300, 400 et parfois 500 poussins. Quand les poulets étaient à maturité, les clients, pour la plupart des gens qui organisaient des funérailles ou autres cérémonies traditionnelles au village, venaient les chercher sur place et j'écoulais le reste sans peine au marché. Bref, je m'en sortais.

C'est au début de l'année 1999



que j'ai constaté qu'à l'approche des grandes cérémonies, les organisateurs ne nous sollicitaient plus trop pour les ravitailler en poulets. Pourtant, au cours des dites cérémonies, ils servaient bien les poulets aux gens, des poulets constitués exclusivement de cuisses. C'est là que j'ai vraiment connu les poulets importés. En quelques temps, j'ai eu à vivre moi-même l'invasion des congelés au village. Les femmes les apportaient dans les cartons de Douala ou de Yaoundé pour faire frire et servir aux invités lors des cérémonies.

Je peux dire que j'ai assisté impuissant à la mort de l'élevage dans mon village. Je n'ai pu rien faire. J'ai vu beaucoup d'éleveurs arrêter l'activité mais j'ai persévéré en espérant que le vent des congelés allait cesser de souffler d'un moment à l'autre. Mais au contraire, au fil du temps, ils ont gagné du terrain. Telle une gangrène, un cancer, les congelés se sont imposés sur le marché à la grande désolation de nous les éleveurs.

C'est en l'an 2000, voyant que je tournais à perte que j'ai arrêté l'élevage pour me reconvertir dans la production des bananiers-plantains. J'espère qu'une autre catastrophe ne viendra pas me rattraper dans cette nouvelle activité dans laquelle je me débrouille pour tenir le coup."



Commerçants(es) de poules

" A ce rythme, l'élevage va disparaître dans ce pays "

Regardez, voici les poulets que je n'ai pas pu vendre pendant les fêtes de fin d'année. Ça fait 4 mois qu'on les nourrit et les clients, quand il y en a, viennent proposer 2500F, 2000F. Quand je refuse, ils font un quart de tour et arrivent à la poissonnerie d'à côté. Là, on vend un kilo de cuisses de poulets congelés à 1200F. Le client achète et repasse devant moi en souriant comme pour se moquer de moi.

Je ne sais pas d'où viennent ces histoires qu'on appelle congelés, mais il faut que les autorités comprennent qu'à ce rythme, l'élevage va disparaître dans ce pays.

Depuis 1987 que je suis dans cette activité, je n'ai jamais connu la mévente que je vie actuellement.

Et dire qu'un temps, j'ai aménagé une baraque derrière ma maison à Mimboman où j'ai pu élever parfois jusqu'à 500 poulets. Ça me permettait de compléter ceux que me livraient d'autres éleveurs pour la vente. Aujourd'hui, je n'arrive même pas à écouler les 300 poulets que je prends. Ça me cale dans les mains pendant des semaines, des mois. Et le pire c'est qu'il faut continuer à les nourrir. C'est vraiment grave. Il faut faire quelque chose.



Julienne Faha



Au marché central de Yaoundé: Poulets rares, clients rares, commerçants au chômage



" Ça ne vaut plus la peine. On perd le temps ici. Il n'y a plus assez de poulets à plumer". Maliki Pierre
Plumage manuel autour du marché du Mfoundi (Yaoundé)

Petite unité artisanale de plumage "GIC VDC" Marché Central Yaoundé



Plumage



" Nous travaillons deux fois moins que nos capacités, faute de bonnes commandes "
(Florence Kom Présidente GIC VDC)



"Avant je vendais 50 à 60 poulets par jour, aujourd'hui, je vends à peine une dizaine".
André Nana Marché Mokolo Ydé

— Une catastrophe pour l'économie nationale —

- 10,5 milliards de FCFA de perte annuelle en devises ;
 - 6,9 milliards de manque à gagner en terme de production
 - 110 000 emplois de supprimés chaque année ;
 - Le niveau de vie de plus d'un million de personnes affecté ;
 - Un impact alarmant sur la santé et le moral des populations ;
 - Un pan de l'activité économique (l'aviculture locale) en voie de disparition (- 10% de production par an)
- Ce n'est ni plus ni moins qu'un coup de poignard de l'importation des poulets congelés à l'économie nationale.

Pire, les 10,5 milliards représentent l'épargne des pauvres, si on convient que les poulets congelés, de par leur prix sont essentiellement consommés par les couches défavorisées.

En 2003, les besoins nationaux en poulets chair étaient estimés à 35.000 tonnes.

Entre 2000 et 2003 la production nationale de poulets de chair est passée de 21 000 tonnes (60% des besoins) à 13 000 tonnes (37% des besoins) soit une baisse de 8 000 tonnes. Entre temps, les importations sont passées de 13.500 tonnes à 22 150 tonnes. Sensiblement 63% des besoins.

Les 8000 tonnes de baisse de production nationale représentent un manque à gagner soit :

- 9 millions de poussins ;
- 30 000 tonnes de provendes ;
- 15 000 tonnes de maïs.

Ce manque à gagner représenterait environ 6,9 milliards de francs CFA en 2003.

En général, l'importation des 22.000 tonnes de poulets en 2003 à entraîné un manque à gagner en terme de production qu'on pourrait estimer à 40 milliards de francs cfa.

Ce n'est ni plus ni moins qu'un coup de poignard à l'économie nationale.



Tous coupables

Jamais problème - dans ses causes et ses conséquences-, n'a eu des responsabilités aussi partagées que celui des méfaits de l'importation massive et incontrôlée des poulets congelés. Nous sommes tous coupables, chacun à son niveau. Les uns pour avoir agi, d'autres pour n'avoir rien fait.

Les consommateurs d'abord.

C'est vers eux, que les regards se tourneraient en premier, car sans consommation, il n'y aurait pas d'importation, et encore moins de victimes sanitaires. Si du moins les consommateurs étaient regardant sur ce qu'ils mangeaient, on n'aurait pas à



s'écrier : " Ah ! Que sommes-nous devenus pour descendre aussi bas dans notre alimentation ?"

La première action consisterait donc à informer et sensibiliser le consommateur sur ce phénomène, question de le placer face à ses responsabilités.

Une fois de plus, et sur ce point, la responsabilité est partagée. Il vous revient, vous qui avez eu le privilège d'obtenir et de lire ce livret, d'informer et de sensibiliser autour de vous.

Les décideurs

La charge de réglementation et de contrôle des importations, vu sous l'angle de la quantité et de la qualité, tout comme celle de la préservation de la

santé publique incombe à des instances reconnues. Face à l'urgence de la situation, elles méritent autant d'être informées et rappelées à leurs responsabilités.

Les importateurs

Nul ne peut méconnaître leur rôle dans la satisfaction des besoins de consommation des populations. Mais sont-ils suffisamment conscients des dégâts causés par leurs pratiques ? Ont-ils le souci de faire de leurs entreprises des entités citoyennes ? Réfléchissent-ils sur des alternatives crédibles à leurs activités étant donné qu'en état actuel, celles-ci portent préjudice aux populations ? Eux-aussi ont besoin d'informations.

Riche des enseignements tirés de ce livret, chacun de nous est capable d'informer.

Des alternatives crédibles ont fait l'objet d'un chapitre dans le document/rapport d'étude qui est disponible.

L'ACDIC, qui attend votre adhésion pour lui donner la force du nombre, prend sur elle la mise en œuvre de la dimension plaidoyer et lobbying auprès des décideurs et autres acteurs de la filière pour contribuer d'influer sur la situation.



Quelques repères

- ❑ Loi N° 89/01 du 28 juillet 1989 portant établissement de l'économie de marché ;
- ❑ Loi N°90/031 du 10 août 1990 régissant les activités commerciales ; et son décret d'application N°93/720PM du 22 novembre 1993.
- ❑ Loi N°98/009 du 1er juillet 1998 portant création de la TVA.
- ❑ Loi N° 2/97 – UDEAC-603-CD-60 amendé en janvier 1998 par la loi N°2/98- UDEAC-603-CD60 portant sur la valeur en douane au sein de l'union.
- ❑ Loi N° 98/012 du 14 juillet 1998 relative aux mesures compensatoires ; mesures de sauvegarde et à la législation antidumping ;
- ❑ Loi N° 98/13 du 14 juillet 1998, relative à la concurrence ;
- ❑ Décret N° 5/194 du 26 septembre 1995 portant ratification de l'accord de Marrakech instituant l'OMC.
- ❑ 23 juin 2000 signature de l'accord de Cotonou régissant les relations ACP-UE.
- ❑ Depuis le 1er janvier 1998, toutes les importations en provenance des autres pays de la CEMAC entrent au Cameroun en franchise de droit ;
- ❑ En vertu d'un accord signé avec le Sénégal le 10 janvier 1974, qui est en cours de renégociation, les importations en provenance de ce pays bénéficient de préférence tarifaires ;
- ❑ Décret N° 0018/MINDIC/DDI/CML du 21 novembre 2000 portant prescriptions en matière d'étiquetage applicable aux produits alimentaires ;
- ❑ Loi N°2000/07 du 19 décembre 2000 portant inspection vétérinaire ou sanitaire des produits d'origine animale ;
- ❑ Loi N° 98/013 du 14 juillet abrogeant et remplaçant la loi N°90/031 du 10 août 1990 portant politique en matière de concurrence ;
- ❑ Loi N° 75/13 du 8 décembre 1975 portant réglementation de l'Inspection Sanitaire Vétérinaire ;
- ❑ Décret N° 86/711 du 14 juin 1986 fixant les modalités d'Inspection Sanitaire Vétérinaire ;
- ❑ Décret N°75/527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des établissements d'Exploitation en matière d'Elevage et des Industries Animales ;
- ❑ Loi N° 68/3/COR du 11 juillet 1968 déterminant les attributions et le fonctionnement de l'inspection sanitaire au Cameroun.

Liste des abréviations

- ACDIC:** Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs
- AGROCAM:** Société Agroindustrielle du Cameroun
- MINEPIA:** Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
- OMC:** Organisation Mondiale du Commerce
- UE:** Union Européenne
- MINDIC:** Ministère du Développement Industriel et Commercial
- TVA:** Taxe sur la Valeur Ajoutée

Lexique

- Dumping:** Pratique qui consiste à vendre sur les marchés extérieurs à des prix inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur le marché national.
- Salmonelles:** bactérie pouvant provoquer la fièvre typhoïde ainsi que des intoxications alimentaires.
- Gastro-entérite:** Inflammation de l'estomac et de l'intestin grêle due aux bactéries qui cause de violentes coliques.
- Campylobacter:** agent pathogène.
- Zoonose:** maladie infectieuse des animaux vertébrés transmissible à l'homme telles que la rage et autres.



Brève présentation de l'ACDIC

C'EST QUOI ? *Raison sociale*

- Une Association citoyenne, apolitique, non confessionnelle et non tribale ;
- Une Association de la société civile à but non lucratif ;
- Une Association populaire appartenant aux masses dont elle tire ses racines.

C'EST QUI ? *Les membres*

- Des citoyennes et citoyens - personnes physiques - sensibles aux problèmes, aux causes de société et prêtes à s'engager dans la recherche de solutions.
- Des personnes qui se font le devoir d'assumer leur citoyenneté.

POURQUOI FAIRE ? *Ses missions*

- Animer une veille citoyenne sans frontières sur les choix et la qualité de vie ;
- Renforcer la prise en compte des intérêts des masses populaires et accroître leur participation dans la gestion des affaires publiques.

POURQUOI ? *Sa vision*

Promouvoir une société à environnement socioéconomique plus sain, équitable, transparent et porteur de rapports constructifs, positifs et sauvegardant les intérêts de tous et de chacun.

POUR QUI ? *Public cible*

L'ACDIC est au service des populations en général, et particulièrement les populations de base, les plus faibles et les plus démunies

COMMENT ? *Ses stratégies*

D'abord : des recherches, des études, des enquêtes ;

Ensuite : informer, sensibiliser, expliquer, former, accompagner ;

Puis : faire du lobbying et des plaidoyers, sur la base de propositions alternatives

SUR QUELS SUJETS ? *Ses champs thématiques*

L'ACDIC centre son action sur la citoyenneté, la qualité de la vie, les intérêts collectifs, l'engagement moral et éthique, la recherche de l'équité.

QUELLES RESSOURCES ? *Moyens*

Contributions : financière, matérielle, intellectuelle et engagements traduits en action des membres et sympathisants.

Rejoignez nous à l'ACDIC !

Association Citoyenne de Défense
des Intérêts Collectifs



Citizens Association for the Defense
of Collective Interests

ACDIC

Fiche d'adhésion

Je soussigné,

Nom (en capital): _____

Prénom(s): _____

Homme **Femme**

Age: _____

Profession: _____

Atteste par le paiement de la somme de:

- | | | | |
|--------------------------|-----------------------|--------------------------|----------|
| <input type="checkbox"/> | 2000 | <input type="checkbox"/> | 10 euros |
| <input type="checkbox"/> | 5000 | <input type="checkbox"/> | 20 euros |
| <input type="checkbox"/> | 10000 | <input type="checkbox"/> | 30 euros |
| <input type="checkbox"/> | Plus (précisez _____) | | |

correspondant aux frais d'adhésion, et par la signature de la présente fiche mon adhésion à l'association ACDIC.

Adresse

B.P.: _____ **Ville:** _____ **Pays:** _____

Tél: _____ **Fax:** _____

Email: _____

Date: _____

Signature:

frais correspondants sous forme de mandat poste, d'avis de virement bancaire au compte de l'ACDIC (Compte N°: 305 189 01 U) ou appelez à l'un des numéros suivants: 7976218 / 7707702 / 9859149.

N.B. Vous pouvez aussi passer par La Voix Du Paysan ou l'un de ses correspondants qui transmettront.

Sommaire

Avant-Propos	P. 3
Avertissement	P. 4
Résumé du Livret	P. 5
Une catastrophe pour la santé des populations	P. 6
<i>Quels poulets à l'origine?</i>	P. 7
<i>Qu'en est-il des la conservation et de la commercialisation?</i>	P. 8
Importation massive.....	P. 9
<i>Quelle est la situation des importations?</i>	P. 9
<i>Qu'à t-on importé entre 1994 et 2003?</i>	P. 10
<i>Qui a importé les congelés entre 1994 et 2003?</i>	P. 10
<i>Combien coûte le poulet congelé à l'origine?</i>	P. 11
<i>De quel pays proviennent les congelés?</i>	P. 11
<i>Qui sont les exportateurs?</i>	P. 11
Importation incontrôlée.....	P. 12
<i>Quelle est la réalité sur le terrain?</i>	P. 12
<i>A qui profite le crime?</i>	P. 13
<i>Que prévoient les textes en matière d'importation des poulets?</i>	P. 13
Une catastrophe pour les paysans producteurs.....	P. 14
Une catastrophe pour l'économie nationale.....	P.17
Que faire?... Informer.....	P. 18
Quelques repères.....	P. 19
Liste des abréviations.....	P. 19
Lexique.....	P. 19



Mensuel bilingue d'information, de formation et de débat sur le monde rural.

Contact:

B.P. 11955 Yaoundé
Tél. (237) 2226244 / 2224682
Fax.: (237) 2225162
E-mail: lvdp@saild.org
Site web: lavoixdupaysan.net

C D D R

Centre de Documentation pour le Développement Rural

Contact:

B.P. 11955 Yaoundé
Situé à Etoa-Meki
Tél/ Fax.: (237) 221 26 88
E-mail: cddr@saild.org